

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 novembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 28 octobre 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Virginie FAVIER,
Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU, François GUILLOT,
Christelle GIRAUD, Cécile THOMAS, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 14
(dont 2 mandats)

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Anne-Claire AUGEREAU qui a donné pouvoir à Catherine PINEAU
et Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Sylvie MOREAU

Affiché le 7 novembre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte

CONGRÈS DES MAIRES (délibération n° 2024-11-03)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2021-10-07 en date du 12 octobre 2021, prenant
en charge les frais d'inscription du maire, des adjoints et des conseillers
municipaux souhaitant participer au congrès des maires, les frais de
déplacement (train, métro, taxi) pour les conseillers municipaux et le
responsable du service technique,

Considérant les dates du congrès des maires et présidents
d'intercommunalité de France à Paris du 19 au 21 novembre 2024,
Considérant que Monsieur RENOUX Jean-François, maire, ainsi que
Madame POUZET Fabienne, adjointe, souhaitent y participer,

Le conseil municipal, par un vote unanime, est favorable à la
participation de Monsieur le maire et de Madame POUZET Fabienne, au
congrès des maires et la prise en charge de leur inscription par la
commune, leurs frais de déplacement et d'hébergement restant à leur
charge.

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Sylvie MOREAU